

Bilan de compétences



A quoi sert le Bilan de compétences ?



Analyser ses compétences personnelles et professionnelles, ses aptitudes et ses motivations



Définir son projet professionnel et, le cas échéant, un projet de formation



Utiliser ses atouts comme un instrument de négociation pour un emploi, une formation ou une évolution de carrière.

Qui peut bénéficier du Bilan de Compétences ?

Les salariés du secteur privé.

Les demandeurs d'emploi : la demande doit être faite auprès de Pôle emploi, de l'APEC ou de Cap emploi,

Les salariés du secteur public (fonctionnaires, agents non titulaires, etc.) : textes spécifiques mais dans des conditions similaires aux salariés.

Comment est mis en œuvre le bilan de compétences ?

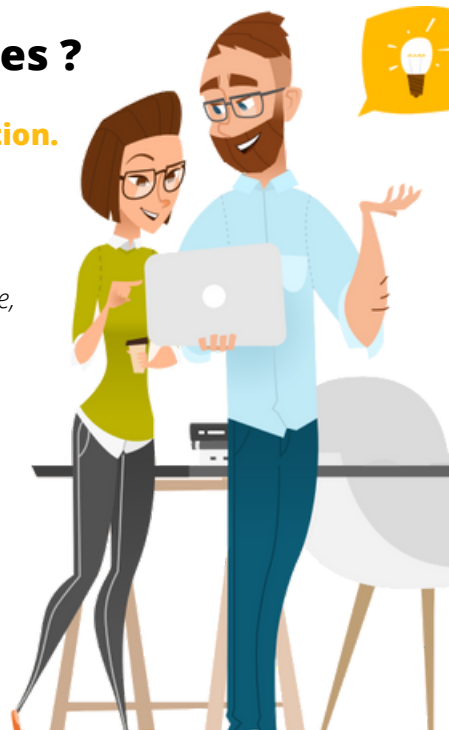
Les bilans de compétences sont éligibles au compte personnel de formation.

Lorsque le salarié mobilise son compte personnel de formation pour un bilan réalisé **hors temps de travail**, l'employeur n'a pas à être informé.

Lorsque le salarié mobilise son compte personnel de formation pour un bilan en tout ou partie, **pendant le temps de travail**, il doit demander l'accord préalable de l'employeur selon les règles propres au compte personnel de formation.

Dans le cadre du plan de développement des compétences de l'entreprise (salariés) ou d'un congé de reclassement :

Le bilan de compétences ne peut être réalisé qu'avec le consentement du salarié.
Il fait l'objet d'une convention tripartite signée par le salarié, l'employeur et l'organisme prestataire de bilan.



Comment se déroule un BC ?

Une phase préliminaire a pour objet de :

- d'analyser la demande et le besoin du bénéficiaire,
- de déterminer le format le plus adapté à la situation et au besoin,
- de définir conjointement les modalités de déroulement du bilan.

Une phase d'investigation permet au bénéficiaire :

- soit de construire son projet professionnel et d'en vérifier la pertinence,
- soit d'élaborer une ou plusieurs alternatives.

Une phase de conclusion, par la voie d'entretiens personnalisés, permet au bénéficiaire de :

- s'approprier les résultats détaillés de la phase d'investigation,
- recenser les conditions et moyens favorisant la réalisation du ou des projets professionnels,
- prévoir les principales modalités et étapes du ou des projets professionnels, dont la possibilité de bénéficier d'un entretien de suivi avec le prestataire de bilan.



Pourquoi choisir Elycoop formation ?

Elycoop Formation est un organisme de Formation qui a 21 années d'expériences dans tous les champs de la formation professionnelle (actions de formation, VAE (Validation des Acquis de l'Expérience) et un centre de Bilan de Compétences. L'organisme de formation est Datadocké depuis 2017 et est certifiée QUALIOPI depuis le 27/07/2021

Vous êtes accompagné par des professionnels aguerris du bilan de compétences. Nos critères pour l'exercice du métier sont exigeants (formations et expériences en RH, orientation professionnelle...). Nos bilans de compétences se réalisent uniquement en rendez-vous individualisé. Nous ne proposons pas de rendez-vous collectifs.



La certification qualité a été délivrée à l'organisme de formation ELYCOOP au titre des catégories d'actions suivantes :

- Actions de formation
- Bilans de compétences
- Actions permettant de valider des acquis de l'expérience

Notre Centre de bilan de Compétences proposent plusieurs intervenants à rencontrer. A vous de choisir ! Les lieux sont disponibles sur notre site internet

Francoise BONDON : 06 12 04 76 64 francoise.bondon@eclosion-rh.fr

Marie BOURRIGAN : 07 86 34 16 72 marie@cohestim.com

Estelle DUFRESNES : 06 86 87 44 45 - estelle.dufresnes@gmail.com

Stéphanie GENTELET : 06 14 21 08 37 - sgentelet.adelycoop@gmail.com

Véronique HOURS : 06 62 72 88 93 - adelycoop@gmail.com -

Soria MALTI : 06 81 10 06 16 soriayadi@gmail.com.

Yseult PERILHOU : 06 84 32 53 44. yseult.perilhou@cohermens.fr

Élodie VIALLE : 06 75 00 70 61 evialle.adelycoop@gmail.com .